

ARRETE MUNICIPAL n°77 - 2024

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale VC n° 1, dénommée Route des Lombards - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la demande en date du 24 juillet 2024, formulée par la Société AXIONE - 595 CHEMIN DE LA ROCHE GUIDE - 26780 MALATAVERNNE représentée par Mme Lucie CHATRON

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à la Société AXIONE de réaliser des travaux de génie civil de la voie communale VC n° 1, dénommée Route des Lombards - Commune de Vinezac (Ardèche).

**ROUTE DES LOMBARDS
LA CIRCULATION SERA ALTERNEE**

**DU MERCREDI 24 JUILLET 2024 AU VENDREDI 25 JUILLET 2025
DE 7H30 À 17H00**

Article 2 :

La Société AXIONE se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

La Société AXIONE est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- La Société SEBA

Fait à Vinezac, le 25/07/2024,



Le Maire,
André LAURENT.

L'Adjoint délégué

Thierry DE BARS
[Signature]